DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

de Présents : 13

de Votants : 14

OBJET (25)
Règlement intérieur location de la salle d'activités

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 07 **juillet 2026**

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :
11/06/2026

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 06 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marine THIEFFRY.

Etaient présents : BLANGY Jean-Louis, BODIN Emily, BRABANT Cyril, BROUTIN Marie-Ange, DESMETTRE Raphaëlle, DOSSIN Hugo, HENNEVIN Jean, LONGUEMART Thomas, MALCORPS Chrystèle, REISENTHEL François, SEYS Noémie, SYX Kathy, THIEFFRY Marine.

Retard :
Mme SEYS Noémie, arrivée en retard, n'a pas pris part au vote.

Absents excusés :
GARRET Anne ayant donné procuration à BODIN Emily
BORREWATER Bruce ayant donné procuration à HENNEVIN Jean

Mr Jean-Louis BLANGY a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

REGLEMENT INTERIEUR LOCATION DE LA SALLE D'ACTIVITES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'unifier et de faciliter les règles de location de la salle d'activités pour les particuliers et les professionnels,

Considérant l'objectif de réduire les nuisances sonores et les troubles de voisinage,

Considérant la nécessité d'encadrer l'utilisation de la salle et notamment de ses extérieurs,

Décide:

D'adopter le règlement intérieur unique de la salle d'activités, tel qu'annexé à la présente délibération.

D'abroger les règlements antérieurs distincts pour les particuliers et les professionnels.

D'autoriser Madame la Maire à signer tous actes nécessaires à l'application de ce règlement.

Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
La Maire,
Marine THIEFFRY

MAIRIE DE TRESSIN (NORD)

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis BLANGY